

Adhésion au service efficacité énergétique du PETR

Les élus du PETR Pays Vallée du Loir ont décidé de proposer aux communes un service énergétique mutualisé par le biais d'un prestataire externe, la société Terneo pour :

- Réaliser un bilan énergétique des bâtiments communaux.
- Faire des préconisations d'amélioration de consommation d'énergie.
- Accompagner les collectivités dans les travaux à faire.

Le coût est de 1€ par habitant et par an.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à ce service et à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Clôture de l'aire de jeux de la salle polyvalente

L'aire de jeux pour enfants près de la salle polyvalente a été rénovée. Elle doit être clôturée afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

Deux devis ont été établis par la Sté Hunaudières matériaux :

- Pour le modèle Roseaux d'un montant de 1411,92 euros HT soit 1694,30 euros TTC
- Pour le modèle Languedoc d'un montant de 2347,54 euros HT soit 2817,06 euros TTC

Le Conseil Municipal choisi le modèle Roseaux.

Installation d'un interphone pour les logements locatifs rue de la poste

L'un des locataires des logements de la rue de la poste demande l'installation d'un interphone pour plus de commodité.

Les devis suivants ont été demandés :

- Société Saplec de La Flèche pour 2598,35 euros HT soit 2997,43 euros TTC
- Société STA de Saint Jean de la Motte pour 2116,90 euros HT soit 2540,28 euros TTC

Le Conseil Municipal valide le devis STA

Remplacement des arbustes délimitant l'aire de jeux de la salle polyvalente

Certains arbustes du pourtour de l'aire de jeux doivent être remplacés.

Le devis suivant a été fait :

Entreprise Hydro-Jardin pour 29 arbustes divers : 530 euros HT soit 583 euros TTC (La plantation sera faite par les employés communaux)

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Remplacement de fenêtres, portes, rideaux occultants et volets roulants dans différents bâtiments communaux

Les devis suivants ont été établis :

- Sté Tryba : Garderie : 5683,83 euros HT soit 6820,59 euros TTC
Cantine : 2662,08 euros HT soit 3194,50 euros TTC
Ecole : 5815,44 euros HT soit 6978,53 euros TTC
- Sté Art et Fenêtre : Garderie : 6850,02 euros HT soit 8220,02 euros TTC
Cantine : 1605,07 euros HT soit 1926,08 euros TTC
Ecole : 6744,56 euros HT soit 8093,47 euros TTC
- Sté Fenêtres du Maine : Garderie : 6375,78 euros HT soit 7650,94 euros TTC
Cantine : 2089,52 euros HT soit 2507,42 euros TTC
Ecole : 9606,92 euros HT soit 11528,30 euros TTC

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

Pour la garderie : Tryba d'un montant de 5683,83 euros HT soit 6820,59 euros TTC

Pour la cantine : Art et Fenêtre d'un montant de 1605,07 euros HT soit 1926,08 euros TTC

Pour l'école : Tryba d'un montant de 5815,44 euros HT soit 6978,53 euros TTC

Majoration de la redevance assainissement en cas de non respect des délais de raccordement ou de mise en conformité

Le règlement d'assainissement prévoit le paiement d'une pénalité au moins équivalente à la redevance pour les habitants desservis qui n'ont pas fait leur raccordement deux ans après la date de mise en service.

Il est demandé au Conseil Municipal

- De modifier l'article 8 du règlement d'assainissement pour porter le délai de raccordement de un an à deux ans.
- D'appliquer une majoration de la redevance d'assainissement pour non respect des délais de raccordement de 400 % à la fin de la période de 12 mois à compter de la date d'envoi de la notification de pénalité.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces dispositions.